



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé mentale des soignants victimes de la covid-19

Question écrite n° 30451

Texte de la question

M. Jérôme Nury alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'état de santé mentale des soignants victime du virus. La covid-19 a multiplié les occasions d'inquiétude au sein de la profession. Beaucoup de soignants ont été contaminés et certains sont décédés, dans un contexte incertain de diagnostic et de traitement. De nombreuses angoisses sont apparues : de la peur pour sa propre famille à la crainte de ne pas être en mesure de sauver les patients. Le stress au sein des établissements de santé est devenu un réel problème entraînant de l'anxiété, de l'épuisement, de la dépression et de possibles addictions. De toute évidence, les psychiatres seront sollicités par de nouveaux patients. Il faudra, dans ce contexte, assurer l'accès à ces praticiens par le personnel soignant et assurer les capacités d'exercice à la psychiatrie, déjà sous-dotée avant la crise. Il lui demande si le Gouvernement envisage des mesures afin d'assurer le bien-être mental des soignants post crise et l'exercice des psychiatres en conséquence.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30451

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4167

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)